

**Compte-rendu de la réunion des délégués du
personnel
du vendredi 12 décembre 2013
Site de Notre Dame de Bury – collège et lycée**

Présents :

Mme M.-A. Benoît (chef d'établissement – collège et coordination ASBR) – mabenoit@bury-rosaie.fr

M. F. Trotignon (chef d'établissement – lycée) – ftrotignon@bury-rosaie.fr

M. P. Fournet (secrétaire général de l'ASBR) – pfournet@bury-rosaie.fr

M. R. Bogaers (délégué du personnel d'éducation - titulaire) – rbogaers@bury-rosaie.fr

Mme J. Loiseau (déléguée du personnel d'administration et services – titulaire) – jloiseau@bury-rosaie.fr

Absente :

Mme G. Malidin (déléguée du personnel enseignant – titulaire) – gmalidin@bury-rosaie.fr

Secrétaire : M. R. Bogaers

Début de la réunion : 9h00

• Ordre du jour : *Aucune question écrite n'est parvenue, il n'a pas été fait d'ordre du jour. Le cahier de recueil des questions à disposition des salariés ne comportait aucune question écrite ni remarque.*

✓ **Madame Benoit nous informe quant aux élections partielles :**

Rappel du dernier compte-rendu :

« Suite à la démission de deux personnels de l'ASBR et d'un enseignant en tant que représentant des DP et du CE, une élection doit être organisée afin de renouveler ces représentants manquants (collège personnel éducatif et administratif et enseignants pour les DP du Rosaire et non cadre pour le CE).

Un appel aux syndicats a été fait,... »

- Pour les délégués du personnel au Rosaire

Carence au 1^{er} tour : aucune liste électorale ne s'est présentée. Par conséquent, au deuxième tour des candidatures individuelles ont pu être nommées :

Sur le collège enseignant rosaire 1 titulaire et 1 suppléant

Sur le collège personnel d'éducation également.

- Pour le Comité d'Entreprise (C.E.)

Pour le C.E., il y a eu carence totale : aucune candidature individuelle non cadre a été déposée.

Madame Benoit indique qu'un procès-verbal sera rédigé dans ce sens : faute de candidat, 4 membres représentants du CE sont pourvus sur les 5 normalement prévus.

✓ **La Mutuelle ASBR :**

Une augmentation de la mutuelle (de 14 %) est annoncée par M. Fournet au 1^{er} janvier 2014. Cette augmentation sera prise en charge quasiment dans son intégralité par l'ASBR. Les membres de la famille rattachés à cette mutuelle verront quant à eux cette augmentation répercutée sur la cotisation du salarié ASBR.

Fin de la réunion : 9h25

Prochaine réunion : le 17 janvier à 9h.